



LE MONDE

JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 21, numéro 4

4^s

BLG célèbre
190 ans
d'excellence!



BLG
Borden Ladner Gervais

190
MONTREAL
DEPUIS 1823

EXCLUSIF

Me Roger Tassé, sous-ministre fédéral, sous Trudeau et Chrétien, réplique au livre «La Bataille de Londres» de Frédéric Bastien



0 65385 83892 1 04

EXPERTISE JURICOMPTABLE: L'IMPACT D'UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

Présent dans plus de 40 villes en Amérique du Nord, en Asie, en Europe et au Royaume-Uni, NAVIGANT regroupe le plus grand nombre d'experts en JURICOMPTABILITÉ ET ENQUÊTES FINANCIÈRES au Québec.

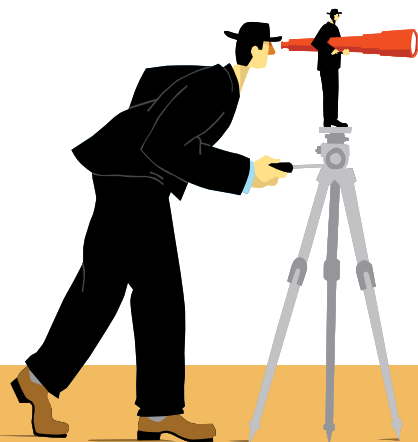
CE QUI NOUS DISTINGUE:
Nos compétences, notre grande expérience et notre indépendance.

Parmi nos services offerts au milieu juridique, notons les suivants:

- » Quantification du préjudice économique dans le cadre d'un litige ou d'une réclamation d'assurance
- » Enquêtes sur des soupçons et/ou allégations d'irrégularités, de fraude ou de corruption
- » Détermination d'une perte d'exploitation et évaluation d'entreprises
- » Ruptures de contrats et différends contractuels
- » Assistance lors de procès, témoignages et rapports d'experts

Nos associés et directeurs au Québec

Richard Forand CPA, CA, CA•EJC, MBA 514.227.6159	Alain Lajoie FCPA, FCA, CA•EJC, MBA 514.227.6163
André Lepage FCPA, FCA, CA•EJC, CFE 514.227.6164	Paul Levine FCPA, FCA, CA•EJC, EEE 514.227.6162
Jonathan Allard CPA, CA, CA•EJC, EEE, MBA 514.227.6158	Michel Hébert CPA, CA, CA•EJC 514.227.6171
Luc Marcil LL.L., CPA, CA, CA•EJC 514.227.6184	Guy St-Georges CPA, CA, CFE 418.263.4746
Suzanne Harting BAA 514.227.6180	Marie-Lise Gingras CPA, CA, MBA 514.227.6186
François Auclair CPA, CA, CFE 514.227.6183	



NAVIGANT

navigant.com

Montréal: 514.798.5874 | Québec: 418.780.5874

LITIGE & ENQUÊTES • FINANCE & ÉCONOMIE • CONSEILS FINANCIERS • CONSEILS EN GESTION

Borden Ladner Gervais

190^e anniversaire

Par André Gagnon (en collaboration)

Les débuts

Au XIX^e siècle, la formation d'avocat est plutôt un art qu'une science puisqu'il n'existe aucun programme d'études en droit. L'accession à la profession nécessite un apprentissage de cinq ans à titre de clerc auprès d'un praticien du droit, suivi d'un examen par le juge en chef qui doit déclarer le clerc apte à exercer. Cette période de formation se révèle toutefois ardue pour les « étudiants » puisque les lois en vigueur au Bas-Canada sont tirées à la fois du droit civil (la « Coutume de Paris »), du système législatif britannique et de coutumes locales ayant force de loi.

C'est à cette époque, en 1823, que débute l'histoire du bureau de Montréal du cabinet, aujourd'hui connu sous le nom de Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) (autrefois McMaster Meighen). Lorsque William F. Badgley ouvre son cabinet à l'âge de 22 ans, Montréal ne compte que 20 000 habitants, l'économie locale repose avant tout sur la traite des fourrures et les principales entreprises sont les banques et les compagnies de transport maritime.

Outre ses engagements professionnels, William Badgley s'intéresse à l'essor de l'université fondée en 1821 par James McGill. En 1844, Badgley devient le premier chargé d'enseignement du droit à la faculté des arts de McGill. Fait cocasse, ses étudiants devaient de rendre à son cabinet



William Badgley, fondateur

pour assister à ses cours en raison de son horaire trop chargé, ce qui lui valu une semonce du Conseil universitaire; il se devait d'améliorer le nombre de ses présences aux cours sous peine d'expulsion! En 1851, il devient le premier professeur de droit de l'Université et le premier recteur de la faculté de droit à sa fondation en 1853.

Faits saillants

- 1823** L'honorable William Badgley ouvre son cabinet à Montréal à l'âge de 22 ans
- 1849** John J. C. Abbott rejoint le cabinet de William Badgley
- 1899** Peers Davidson, fils du juge en chef Sir Charles Peers Davidson, fonde à Montréal son cabinet
- 1911** Ladner Downs ouvre ses portes à Vancouver
- 1936** Les amis Beverley Elliot et Henry Borden fondent Borden & Elliot à Toronto

- 1952** Cuthbert Scott, c.r., J.A. (Jack) Aylen, c.r., et John G. Aylen, c.r., constituent une société de personnes qui deviendra le cabinet juridique d'Ottawa Scott & Aylen
- 1998** McMaster Meighen, fondé par W. Badgley, et Mackenzie Gervais, fondé par P. Davidson, fusionnent pour former le cabinet McMaster Gervais
- 2000** Fusion de cinq cabinets de Montréal, Ottawa, Toronto, Calgary et Vancouver et création de Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG)
- 2013** BLG célèbre les 190 ans de son bureau de Montréal



La croissance du cabinet incite William Badgley à prendre John J.C. Abbott pour associé en 1849. La première Loi canadienne sur les sociétés, promulguée en 1850, améliore l'accessibilité à l'incorporation pour les entreprises de certains secteurs, ce qui entraîne une croissance de l'activité économique de Montréal. Cet essor sert les deux associés qui comptent parmi leurs clients des banques, des compagnies de navigation et des hôpitaux.

Lorsque William Badgley accède à la magistrature en 1855, John Abbott dirige seul les affaires du cabinet et succède à celui-ci à titre de doyen de la faculté de droit, poste qu'il occupera pendant 25 ans. En 1857, M. Abbott se lance en politique et devient député du comté d'Argenteuil. Au cœur de ce qui fut appelé le « scandale du Canadien Pacifique », il perd son comté aux élections de 1874, mais est réélu en 1880. Il rédige ce qui allait devenir un contrat historique entre le gouvernement du Canada et le Canadien Pacifique; la charte du Canadien Pacifique reçoit la sanction royale en 1881. À l'âge de 65 ans, en 1887, il confie le cabinet à ses deux fils, mais mène une vie professionnelle toujours active, notamment comme maire de Montréal et membre des conseils d'administration du Canadien Pacifique et de la Banque de Montréal. M. Abbott rédige également la charte de l'Hôpital Royal Victoria, que le cabinet modifiera pour la première fois en 1972. À la suite du décès de Sir John A. Macdonald, M. Abbott accepte en juin 1891 de devenir premier ministre, poste qu'il conservera jusqu'en novembre 1892, faisant de lui la première personne née au Canada à occuper cette fonction. Sous la direction des fils Abbott, le cabinet fondé par William Badgley continue de prospérer, et de nouveaux associés entrent en jeu.

Le début du XX^e siècle

En 1899, Peers Davidson, fils du juge en chef Sir Charles Peers Davidson, ouvre à Montréal le cabinet qui allait

devenir Mackenzie Gervais, la seconde « souche » du bureau de Montréal de BLG. Il s'adjoint rapidement Arnold Wainwright comme associé. Ce dernier enseignera à la faculté de droit de l'Université McGill de 1909 à 1934, date à laquelle lui sera décerné le titre de professeur émérite par l'Université. À sa mort, le Fonds Wainwright est créé afin de promouvoir la recherche et l'avancement du droit civil à l'Université.

Les années 1920 marquent une période de croissance industrielle et économique pour le Canada. L'instauration de nouvelles lois, tant fédérales que provinciales, crée de nouvelles possibilités pour la profession juridique. Cette période de prospérité sera toutefois de courte durée car la crise économique de 1929 met brusquement fin à l'expansion des affaires et les cabinets doivent se contenter de mandats de moindre importance.

Malgré la crise, les deux cabinets fondateurs comptent toujours parmi leurs clients certaines grandes institutions et entreprises de l'époque. Dès 1925, la Compagnie de téléphone Bell du Canada fait appel aux services de Meredith, Holden, Heward et Holden pour sa première émission d'obligations hypothécaires. Par la suite, l'entreprise aura recours à maintes reprises aux services du cabinet, notamment en 1983 lors de l'importante restructuration de l'entreprise qui crée la société BCE Inc. Encore de nos jours, BLG s'enorgueillit d'être l'un des cabinets juridiques privilégiés de Bell Canada.

Des dossiers marquants du XX^e siècle

Tant McMaster Meighen que Mackenzie Gervais ont pris part à plusieurs dossiers relatifs à des événements marquants du XX^e siècle.

Le 29 mai 1914, au large de Pointe-au-Père a lieu une collision entre le paquebot *Empress of Ireland*, propriété du Canadien Pacifique, et le navire norvégien *Storstad*. L'*Empress* coule en une demi-heure et 1 014 passagers et membres d'équipage y trouvent la mort, faisant de ce naufrage la plus grande catastrophe de l'histoire maritime du Canada. Arthur Holden représente le Canadien Pacifique à la Commission d'enquête et son travail minutieux permet à l'*Empress of Ireland* et au Canadien Pacifique d'être exonérés de tout blâme.

Le cabinet a conseillé Son Altesse Royale le prince de Galles au sujet de ses intérêts au Canada entre 1936 et les années 1950. Chilion G. Heward et Paul P. Hutchison se sont entre autres occupés de questions financières qui concernent le

roi Édouard VIII et madame Wallis Warfield Simpson, et ont administré nombre de leurs propriétés après l'abdication du roi et son mariage avec Madame Simpson. Toutes les questions liées à ce célèbre client nécessiteront un niveau de confidentialité élevé (pour l'époque!) puisque la discrétion absolue était essentielle.

En 1951, le cabinet a représenté Henry Morgan and Company (aujourd'hui La Baie d'Hudson) lors de la contestation, par les grands magasins, du règlement municipal obligeant la fermeture des commerces les jours où l'on célébrait certaines fêtes religieuses catholiques. La cause, qui suscita beaucoup d'intérêt dans la population en raison de ses conséquences possibles, a été remportée par les commerçants devant la Cour suprême.

Lors des Jeux olympiques de 1976 à Montréal, Alex Paterson, Ad. E. et un avocat d'un cabinet torontois ont conseillé le plongeur soviétique Sergei Nemtsanov, qui avait annoncé son intention de faire défection. Les enjeux diplomatiques – les autorités soviétiques accusaient les avocats d'avoir enlevé l'athlète – et personnels – des rumeurs persistantes faisaient état que le plongeur soviétique était tombé amoureux d'une plongeuse de l'équipe américaine – de l'affaire ont provoqué une véritable frénésie médiatique. Après trois semaines à fuir les autorités et les médias, M. Nemtsanov décide de rentrer en URSS.

McMaster Meighen a représenté la Banque de Montréal dans le dossier l'opposant à Hydro-Québec devant la Cour suprême du Canada, mieux connu sous le nom de l'affaire Bail. Cette cause constitue une des assises du droit civil dans laquelle la Cour a circonscrit l'obligation de renseignement d'un maître d'œuvre spécialisé dans de grands travaux tant au moment de la formation que de l'exécution du contrat de construction.

Le 23 octobre 1996, le gouvernement du Québec met sur pied une Commission chargée d'enquêter sur les pratiques de la Sûreté du Québec (SQ) relatives aux enquêtes criminelles en matière de crimes majeurs ainsi qu'à ses enquêtes internes. C'est l'honorable Lawrence A. Poitras, ancien juge en chef de la Cour supérieure du Québec, qui préside la commission instaurée à la suite de l'arrêt des procédures lors du procès de présumés trafiquants de drogue au cours duquel la juge avait soulevé des lacunes dans le processus d'enquête de la SQ. La Commission Poitras dépose son rapport le 30 janvier 1998 : ses 175 recommandations entraîneront d'importants changements au sein du corps de police.

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980



Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre



Une première fusion

À la fin des années 1990, le milieu des affaires est en mutation et la communauté juridique n'échappe pas à cette tendance. La mondialisation des marchés et la concentration des entreprises poussent les cabinets à croître par voie de fusions. En 1998, deux grands cabinets de Montréal, McMaster Meighen et Mackenzie Gervais, regroupent leurs forces et deviennent McMaster Gervais.

Le nouveau cabinet compte 120 avocats et professionnels et peut dorénavant offrir une gamme de services juridiques complémentaires à sa clientèle pour mieux répondre à ses besoins en constante évolution. L'intégration des deux cabinets est à peine terminée que de nouveaux changements, encore plus importants, se pointent à l'horizon.

La création d'un cabinet national

Peu après la création de McMaster Gervais, des pourparlers sont entrepris pour former ce qui deviendra le plus grand cabinet national : BLG. C'est ainsi qu'en mars 2000, Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. naît de la fusion de McMaster Gervais (Montréal), Scott & Ayles (Ottawa), Borden & Elliot (Toronto), Howard, Mackie (Calgary) et Ladner Downs (Vancouver).

S'appuyant sur de solides assises et sur la longue tradition d'excellence de cinq grands cabinets, chefs de file dans leur région respective, BLG offre à sa clientèle la force et l'expertise collective de plus de 575 avocats et autres professionnels. Le nouveau cabinet offre des services de premier plan dans toutes les sphères du droit des affaires, du litige et de la propriété intellectuelle. La direction de BLG est déterminée à former une véritable équipe nationale au service des intérêts de ses clients, afin de devenir leur partenaire privilégié en affaires.

« Bien que l'intégration à la suite d'une fusion ne se fasse jamais sans heurt, le succès de celle-ci repose avant tout sur le partage de valeurs communes que sont l'excellence professionnelle et l'excellence du service », précise Sean Weir, associé directeur national de BLG. « Sans cette vision partagée par tous les membres à l'échelle nationale, un tel projet n'aurait pu réussir », ajoute-t-il.

BLG aujourd'hui

Aujourd'hui, BLG compte plus de 750 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels dans 6 grandes villes canadiennes. La force du cabinet est de s'appuyer non seulement sur l'expertise d'une équipe nationale chevronnée, mais également sur l'engagement de chaque bureau régional au sein de la collectivité où se trouvent ses racines.

Les avocats de BLG conseillent et représentent des entreprises de divers secteurs d'activité en matière de droit des affaires et de litige. Ainsi, dans une transaction d'importance, le cabinet a représenté la société MAAX Inc. dans le cadre de la vente de la totalité de ses actions à un groupe d'investisseurs en contrepartie de quelque 640 M\$.

En 2007, lorsque la crise des « papiers commerciaux » menaçait de faire perdre près de 32 G\$ aux investisseurs, BLG a conseillé le contrôleur (en anglais monitor), en l'occurrence le cabinet comptable Ernst & Young, pendant le processus de restructuration de ce produit financier complexe.

BLG représente actuellement JTI-Macdonald Corp. (« JTIM »), un important client de longue date du cabinet, dans les plus grands recours collectifs tranchés dans l'histoire juridique canadienne. Deux recours collectifs, qui font l'objet d'un seul procès historique, mettent en jeu une somme d'environ 27 M\$. Le premier concerne la question de la dépendance à la nicotine et le second, certaines maladies associées au tabagisme. Les réclamations couvrent une période de plus de 50 ans et portent sur la revue de l'histoire d'entreprise de JTIM et de celle de ses deux concurrents qui sont également passés en justice.

L'engagement du cabinet envers la collectivité est une valeur fondamentale chez BLG. Comme le mentionne Katherine Poirier, présidente du Comité pro bono du bureau de Montréal de BLG : « C'est cette culture qui consiste à redonner à la société qui pousse nos avocats à s'engager auprès d'organismes de bienfaisance qui leur

tiennent à cœur et plus particulièrement à accomplir du travail juridique bénévole. Nous sommes tous très fiers de pouvoir mettre nos compétences au profit d'une justice plus accessible. »

Parmi ses nombreuses initiatives, le comité pro bono du bureau de Montréal de BLG appuie notamment le travail de la Fondation du Dr Julien en offrant des conseils en matière de résolution des différends aux familles qui n'ont pas accès à l'aide juridique.

Une équipe de BLG a représenté M. Réjean Hinse, dans le cadre d'une poursuite au civil qui a été un tournant décisif. Condamné injustement en 1964 à 15 ans de prison pour vol à main armée, M. Hinse a été acquitté par la Cour suprême du Canada en 1997, huit ans après qu'une commission de police du Québec eut rouvert son dossier et conclu que M. Hinse avait été victime d'une enquête bâclée. L'équipe de BLG a travaillé sans relâche pendant trois ans pour la tenue d'un nouveau procès au civil; à l'issue du procès, qui a duré six semaines, M. Hinse s'est vu accorder un dédommagement de 13,1 M\$ par le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. Il s'agit là d'un montant adjugé sans précédent dans toute l'histoire judiciaire du Canada. Le gouvernement fédéral a porté sa condamnation en appel.

L'engagement auprès de la collectivité donne d'autres résultats concrets pour plusieurs organismes. En effet, BLG a fait un don de 500 000 \$ au Centre universitaire de santé McGill. Les avocats et les employés ont également participé activement pendant 18 ans à la campagne de financement de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants, ce qui leur a permis de remettre à l'organisme la somme totale de 1 000 000 \$. Plus récemment, les anciens de l'Université McGill qui travaillent chez BLG ont uni leurs efforts pour remettre un don de 400 000 \$ pour soutenir les projets de recherche du Centre PaulAndré Crépeau de droit privé et comparé.

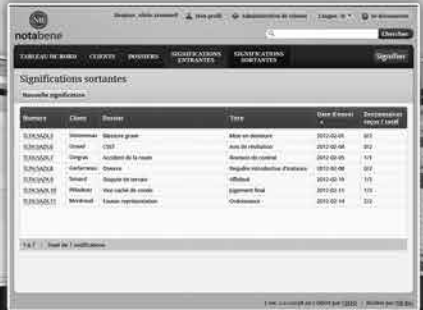
Un passé garant de l'avenir

Fier de son riche héritage, le cabinet BLG envisage l'avenir avec confiance et optimisme. « Nos prédécesseurs ont fait preuve d'un grand leadership pendant 190 ans pour faire du cabinet ce qu'il est devenu aujourd'hui et nous allons continuer à concrétiser cette même vision qui nous fera prospérer encore longtemps », d'ajouter John Murphy, associé directeur régional. En étudiant l'histoire de BLG, c'est également un pan de l'histoire de Montréal, du Québec et même du Canada que l'on découvre...









notabene

Plateforme de signification-notification électronique



Une première au Québec !


Échangez vos documents de façon **sécuritaire**, tout en recevant la preuve que ceux-ci ont été **intégralement** remis au(x) destinataire(s)

-  Un service d'échange **rapide et sécuritaire**
-  **Simple et convivial** comme votre courriel
-  **La garantie et la preuve** d'une transmission **intègre**
-  La **conservation des informations** liées à vos dossiers et à vos clients
-  Une **application Web compatible** avec tous les fureteurs, iPad et Blackberry inclus
-  Des **économies de temps, de papier et d'argent** par rapport au télécopieur


Notabene
l'innovation en
matière d'échange
juridique !

**Supervisé par un tiers de confiance :
l'huissier de justice**

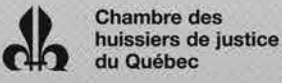
Gratuit pour une période limitée!

 **www.signifiez.com**

Offert par :




HUISSIERS
QUÉBEC



Chambre des
huissiers de justice
du Québec

Réalisé par :



Notabene
technologies

*Membre de la fédération nationale des tiers de confiance (FNTC)

Volume 21, numéro 4

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec)
 H1L 4Y5
 (514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
 Internet : www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/
 Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef

André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes

Louis-Benjamin Gagnon

Publicité

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec) H1L 4Y5
 Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Mme Jeanne D'Arc Tissot
 Téléphone: (514) 353-3549

Infographie

Image-innée

Photographie

Alain Michon
Photos Pro-Multi+ inc.

Le Monde Juridique est publié par
 Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: *André Gagnon*

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
 L'abonnement est de 40 \$ par année.
 (On peut aussi se la procurer à la librairie
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2013 - LE MONDE JURIDIQUE.

*La reproduction totale ou partielle des articles est
 formellement interdite sous peine de poursuite.*

Borden Ladner Gervais 190 ^e anniversaire.....	3
Le juritour.....	10
In Memoriam	
Le pari de Luc Beauregard décédé tout récemment.....	11
Jean-Claude Scraire, Président du conseil d'administration.....	12
Comprendre le non-verbal, un atout d'importance pour la profession juridique	
<i>Par Me Vincent Denault.....</i>	14
L'affaire Laskin : Quelle affaire?	
<i>Par Me Roger Tassé.....</i>	16
BLG donne 400 000 \$ au Centre Paul-André Crépeau de l'Université McGill.....	19
Advocatus Emeritus 2013.....	20
De nouvelles arrivées au conseil d'administration d'Éducaloi.....	21
Un avocat de Blakes nommé Vice-président à la Jeune Chambre de commerce de Montréal.....	22
Library of Congress Announces Legislative Data Challenge.....	23
Conventum de Droit de l'Université de Montréal édition 1977.....	23
Fred Headon de Montréal assume la présidence de l'ABC.....	24
Tragédie ferroviaire à Lac-Mégantic Le Barreau du Québec propose une trousse de renseignements juridiques.....	25
D'un cabinet à l'autre.....	26
Le site Web d'Éducaloi remporte un prix international.....	27
Martin Felsky se joint à BLG.....	28
Le Barreau du Québec décerne le Mérite Christine-Tourigny 2013 à Me Véronique Hivon.....	30

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographes
à la fine pointe de la technologie
à l'ère du numérique**

*Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions
au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5


Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com



le POIS PENCHÉ
BRASSERIE PARISIENNE

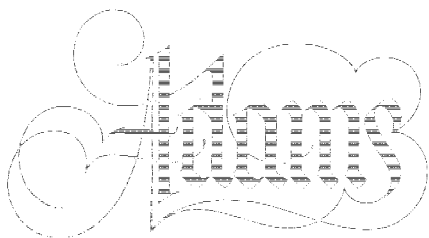
PAR EXCELLENCE !

1230, boul. de Maisonneuve Ouest
MONTREAL QC

T. 514.667.5050  @lepoispenche

WWW.LEPOISPENCHE.COM





DEPUIS 1850

GRAVURES ADAMS INTERNATIONAL LTÉE

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFREUR

EN-TÊTES DE LETTRES
ENVELOPPES
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS
ANNONCES
COUVERTURES, ETC.

SYSTÈME DE GESTION DE COMMANDES EN LIGNE

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

5690, BOUL. THIMENS
ST-LAURENT, QUÉ. H4R 2K9
FAX (514) 937-9316
TÉL. (514) 937-7744
adamsoe@adamsengraving.com

MONTRÉAL & TORONTO
1-888-232-6729



Le juritour

Le 21 septembre prochain aura lieu une première au Québec : Le juritour. Cet événement cycliste rassemblera les membres de la communauté juridique (avocats, notaires, huissiers, juges, parajuristes, adjoints, étudiants) et les fervents cyclistes de toute provenance pour soutenir Fibrose kystique Québec. Cet événement sportif et récréatif, aura lieu dans la région de Brome-Missisquoi, dans les Cantons-de-l'Est.

Les Cantons-de-l'Est, c'est d'abord des paysages champêtres qui nous permettent de découvrir l'influence des Américains et Loyalistes, qui ont contribué au patrimoine de cette région. Reconnu pour la beauté de ses paysages, septembre est sans contredit la plus belle période de l'année pour découvrir un décor coloré qui nous rappelle que l'été tire à sa fin et revêt ses plus beaux atours pour le bonheur de nos yeux!

Nous roulerons sur un parcours qui traversera quelques-uns des plus beaux villages des Cantons-de-l'Est. Les participants auront le choix entre deux parcours, un de 50 km dont l'accent sera mis sur les contemplations actives de routes secondaires peu fréquentées par les voitures, et qui reprendra en partie la route des vins. L'autre de 100 km sera aussi bucolique, mais comporte également quelques défis sportifs. Ces deux défis nous permettront de découvrir des produits du terroir de cette magnifique région du Québec, dont un accueil au Domaine du Ridge, vignoble bien connu de cette partie du Québec. Avec en prime, les couleurs automnales qui seront de la partie! Plaisir, camaraderie, vélo et dégustation, quoi de mieux, le tout en appuyant Fibrose Kystique Québec.

Fibrose kystique Québec, une association provinciale de Fibrose kystique Canada, finance la recherche, sensibilise le public à la maladie, défend les droits et intérêts des personnes fibro-kystiques et recueille et octroie des fonds à ces fins. La fibrose kystique est la maladie génétique mortelle la plus répandue chez les jeunes Canadiens. Elle touche surtout les poumons et le système digestif, rendant difficile la respiration et l'absorption des aliments.

Pour plus d'information sur l'événement et pour vous inscrire : juritour.net. Pour plus d'information sur Fibrose kystique Québec : fibrosekystiquequebec.ca

Le pari de Luc Beaugard décédé tout récemment

Source : Le Devoir

Les Presses de l'Université du Québec procèdent aujourd'hui au lancement de la biographie de Luc Beaugard. L'ouvrage de 360 pages devient l'occasion d'un retour historique sur les événements d'octobre 1970, sur les démêlés de Brian Mulroney dans l'affaire Airbus, sur la vente du Canadien de Montréal ou encore sur la disparition du Montréal-Matin. Avec, pour toile de fond, la création de ce qui est devenu la première firme de relations publiques au Canada. Ce qui n'empêche pas Luc Beaugard de commenter, parfois avec nostalgie, l'évolution parallèle d'une autre profession, celle du journalisme, qui retient tout son respect.

S'il avait écrit lui-même sa biographie, Luc Beaugard aurait parlé davantage de son entreprise, moins de lui. Mais les auteurs, Jacqueline Cardinal et Laurent Lapierre, ont préféré diriger les projecteurs sur l'individu, avec le thème du leadership pour axe principal.

«Dans On dirige comme on est, Laurent Lapierre souligne à larges traits que les erreurs sont importantes. Certaines de mes erreurs ont donc été revisitées», déclare avec sourire le président fondateur du cabinet de relations publiques National. Ces deux auteurs, spécialistes en leadership et en rédaction de biographies, ont également su placer les



Photo : Pedro Ruiz - Le Devoir
Le fondateur de National, Luc Beaugard, se définit encore aujourd'hui comme étant un journaliste dans l'âme et un conseiller en relations publiques par choix.

événements dans leur contexte historique. Luc Beaugard pense notamment au sombre épisode de l'enlèvement puis de l'assassinat de Pierre Laporte, temps fort de la crise d'octobre 1970. «Ce fut le tournant de ma carrière, un moment charnière dans ma vie», résume-t-il, en entrevue. Il était alors invité par Pierre Laporte à réfléchir à un poste de directeur des communications au ministère de l'Immigration au sein du nouveau gouvernement Bourassa.

Auparavant journaliste à La Presse, puis attaché politique au sein du gouvernement de l'Union nationale, Luc Beaugard

MNP
SENCRL srl

UNE ÉVALUATION D'ENTREPRISE QUI REPRÉSENTE UNE VALEUR SÛRE.

Jusqu'où voulez-vous aller?

Avec sa grande expérience en évaluation d'entreprises, en quantification de dommages économiques et en juricomptabilité, MNP soutient la communauté juridique en lui offrant des opinions indépendantes sur la valeur d'entreprises et en lui fournissant des éléments probants, tel le montant de la perte de profits ou de valeur en matière de litige financier.

Communiquer avec Richard M. Wise, au 514.861.6523 ou à l'adresse richard.wise@mnp.ca.

Partout où mènent les affaires.

COMPTABILITÉ > CONSULTATION > FISCALITÉ

MNP.ca

gard se retrouvait plongé en pleine réflexion, avec les relations publiques pour principale avenue. Il était alors appelé à mettre sa double expérience en journalisme et en politique dans la fondation d'un cabinet avec les relationnistes Roger D. Landry et Roger Nantel. Les événements d'octobre 1970 ont précipité les choses, et donné naissance à Beauregard Landry Nantel et associés.

À 32 ans, alors qu'il se croyait enraciné dans sa carrière de relationniste, Luc Beauregard revient au journalisme. En

Jean-Claude Scraire

Président du conseil d'administration



Jean-Claude Scraire a été nommé président du conseil d'administration d'Investissement Québec en juillet 2013.

Depuis 2002, M. Scraire est conseiller indépendant en développement stratégique auprès d'organisations et d'entreprises en Asie, en Europe et au Québec.

M. Scraire a été directeur général et président du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec de 1995 à 2002. Entré au service de cette organisation en 1981, il y a également occupé les postes de conseiller juridique, puis de directeur des affaires juridiques, institutionnelles et placements immobiliers.

Membre du Barreau du Québec depuis 1970, M. Scraire a commencé sa carrière comme avocat de pratique privée spécialisé en droit des affaires. De 1974 à 1981, il a occupé divers postes au sein de l'administration publique du Québec, notamment au ministère de la Justice.

M. Scraire est membre du Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM), de la Fondation de l'entrepreneurship et du Club universitaire de Montréal. Il a été président du conseil d'administration de la Fondation de l'entrepreneurship, gouverneur du Regroupement des jeunes gens d'affaires et de la Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse, ainsi que membre du Cercle des présidents du Québec, de chambres de commerce, dont celles de Montréal, du Québec et de Saint-Jérôme, des chambres de commerce française et italienne du Canada, de l'Association d'affaires Canada-Égypte et du Forum Québec-Japon.

Il est récipiendaire du Prix de l'Ordre du mérite de l'Association des diplômés de l'Université de Montréal, du Prix du mérite remis par B'Nai Brith Canada, du Prix Dimensions décerné par l'Ordre des administrateurs du Québec, du Prix Équinoxe de la Société des relationnistes du Québec et de la Médaille Jérusalem 2000 remise par la communauté juive.

1973 il se voit confier le poste de président et éditeur du Montréal-Matin, nouvelle propriété de Gesca acquise afin de protéger La Presse contre les avancées du Journal de Montréal. Celui qui se définit encore aujourd'hui comme étant un journaliste dans l'âme et un conseiller en relations publiques par choix n'a pas hésité une seule seconde. Il s'est cependant retrouvé à la tête d'un journal placé sous respirateur artificiel, sans ressources financières, devant des employés représentés par 14 syndicats différents revendiquant les mêmes conditions de travail qu'à La Presse. La saga du Montréal-Matin se déroulera en trois actes et durera quelque trois ans, Luc Beauregard jetant les bases de National en 1976.

Journaliste-citoyen

Le fondateur de ce qui est devenu la plus grande firme de relations publiques au Canada, 15e au monde dans la liste des cabinets indépendants, parvient, encore aujourd'hui, à cohabiter avec ces deux frères ennemis qui composent son parcours professionnel. «Être journaliste pendant dix ans, ça modèle quelqu'un.» Dans la biographie, Luc Beauregard se montrera toutefois plutôt perplexe quant à l'évolution d'un métier pour lequel il conserve «beaucoup d'admiration et d'attirance». «C'est un peu un réflexe, devant des journalistes parfois critiques, voire méprisants face à notre discipline. Mais je dis à mes collègues qu'il faut cesser d'être complexés. Nous existons comme industrie. Nous avons démontré notre utilité.»

Le spécialiste présente le praticien des relations publiques comme étant «l'avocat de l'entreprise auprès du tribunal de l'opinion publique où préside le journaliste». Il lui arrive de s'ennuyer de la rigueur journalistique d'autrefois, de déplorer le mélange des faits et du commentaire trop souvent pratiqué aujourd'hui, qui ne laisse pas le lecteur se faire sa propre idée. «Le journaliste fait les choix qui orientent l'opinion», rappelle-t-il. L'avènement de ce qu'il appelle le journaliste-citoyen incite la profession à s'interroger sur ses propres règles en matière d'éthique. «À mon sens, avec la confusion des genres, il n'y a plus d'opinion publique informée. Il y a une opinion publique dirigée et provoquée», écrit-il en épilogue.

Le journalisme a beaucoup changé avec la nouvelle en continu. Il est encore en train de changer avec Internet et les médias sociaux. «L'information en continu provoque le leadership en continu. Tout devient rapide, plus rapide. Une nouvelle chasse l'autre plus rapidement, ce qui n'est pas nécessairement à l'avantage de la qualité de l'information. Sur ce point, je dirais même que le niveau de l'eau a baissé pour tous.»

Est-il inquiet pour la profession du conseiller en relations publiques? «Non, cela ne fait qu'élargir notre métier, le rendant toutefois plus difficile. Cela devient une nouvelle source d'affaires pour nous. Et les médias traditionnels ont encore une influence. L'éditorial a encore plus d'impact que les médias évanescents.» Mais tout évolue désormais en temps réel, par téléphones intelligents interposés, ce qui n'empêche pas Luc Beaugard de maintenir que la meilleure communication est d'abord l'action. «Le principe d'être jugé pour ce que tu fais ne change pas. Les belles paroles restent des paroles.»

Luc Beaugard voudrait qu'on retienne de cette biographie la fierté d'un entrepreneur ayant créé une entreprise vieille de 35 ans maintenant oeuvrant à travers le Canada et au-delà, déployant 15 bureaux dans 12 villes, dont New York et Londres, ayant chacun à sa tête un dirigeant de talent qui connaît sa communauté. National évolue dans un petit domaine, face à des géants, notamment américains, pouvant se déployer à l'international en accompagnant de grandes entreprises transnationales. «Nous voulions fonder une entreprise qui durerait au-delà de ses créateurs. Tout repose donc sur la qualité des personnes recrutées.» Luc Beaugard, qui a cédé les rênes de l'entreprise il y a trois ans, estime, humblement, que «National a écrit le livre des relations publiques au Canada».

Dans *Le pari de la vérité*, un passage est consacré à l'arrivée de Roger D. Landry au poste de président et éditeur de *La Presse*, après avoir conseillé de formuler une proposition osée qui a permis de tasser Roger Lemelin. Encore amer de sa difficile relation dans la saga du *Montréal-Matin*, Luc Beaugard «savourait secrètement sa douce vengeance sur Roger Lemelin», écrivent les auteurs de la biographie, qui évoquent «l'agréable expérience d'une forme de pouvoir oblique».

Un autre passage est consacré à son expérience parallèle à titre de président du conseil d'administration de l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (abritant *La Ronde* et les pavillons de l'Expo 67) en 1982, en remplacement de Roger D. Landry, sur acceptation du maire Jean Drapeau. Il a eu à découdre avec les médias, d'abord avec *Le Devoir* et son rédacteur en chef, Paul-André Comeau, avec des manchettes dénonçant une présumée situation de conflit d'intérêts. Après présentation des faits, il n'a eu droit qu'à une fin de non-recevoir. Fidèle lecteur du *Devoir* pendant 30 ans, il annula alors son abonnement personnel.

Luc Beaugard serait-il revanchard? «Non. Mais disons que j'ai la mémoire longue.» Il prend soin d'ajouter qu'il est, aujourd'hui, abonné à la version électronique du *Devoir*.

C
HÔTEL
LE CRYSTAL

Communication • Conférence • Corporatif
C³ : Destination d'affaires où la qualité s'associe à la valeur

131 SUITES CORPORATIVES
AMERISPA
LA COUPOLE BRASSERIE DE LUXE
C³ ÉTAGE CONGRÈS ET AFFAIRES

WWW.HOTELLECRYSTAL.COM
1.877.861.5550

Appelez-nous pour nos meilleurs tarifs individuels ou groupes
1100 de la Montagne, Montréal, Québec, H3G 0A1

CHIC. URBAIN. *Très Montréal*

Comprendre le non-verbal, un atout d'importance pour la profession juridique

Par Me Vincent Denault

Il est temps de jouer cartes sur table, une question embarrassante est posée à votre client, il détourne le regard avant de répondre. Si ce n'était pas déjà assez, voilà qu'il se gratte le bout du nez après avoir répondu! Ça y est, le mensonge est démasqué? Erreur! Qu'il affirme une vérité ou un mensonge, votre client peut détourner le regard et se gratter le bout du nez. Oui, de la tête aux pieds, le non-verbal peut être très révélateur, l'information qu'il communique peut affecter le déroulement d'un dossier, mais prudence. Les formules magiques n'existent pas, attention aux croyances populaires!

Il y a quelques années, alors je commençais à m'intéresser au sujet, je n'avais aucune idée qu'à l'aube de la trentaine, le non-verbal allait occuper une importante partie de mon quotidien. Je voyais dans l'étude de cet aspect silencieux de la communication un outil supplémentaire afin de mieux comprendre les clients, afin de donner un meilleur service, simplement.

Six ans plus tard, après avoir carburé sans arrêt aux lectures de travaux d'éminents psychologues comme Paul Ekman et Albert Mehrabian, pour ne nommer que ceux-là, armé d'un esprit critique et d'un brin de scepticisme, j'ai développé une première formation de trois heures sur la communication non verbale et la détection du mensonge. Étonné de voir à quel point la science entourant la communication et le non-verbal était absente du milieu juridique, j'ai décidé qu'il était temps de remettre les pendules à l'heure.

Lorsque j'ai commencé à la donner en février 2013, le bouche à oreille a rapidement fait son œuvre. L'intérêt



manifesté non seulement par les avocats et avocates, mais aussi par plusieurs autres types de professionnels, notamment du milieu des enquêtes, des ressources humaines et des affaires, m'a renversé. C'est à croire que mon approche où les croyances populaires non fondées sont remises en question était attendue depuis longtemps.

En l'espace de quelques mois, j'ai non seulement eu l'occasion de voyager et d'entretenir différents groupes de participants sur des sujets qui me passionnent, mais j'ai avant tout eu la chance de faire de nombreuses rencontres inattendues tout aussi enrichissantes les unes que les autres!

Si ma pratique plus traditionnelle axée sur le litige demeure, celle moins traditionnelle axée sur la communication non verbale et la détection du mensonge prend de plus

en plus d'importance, et je ne peux que m'en réjouir! Il est extrêmement gratifiant de partager ses connaissances avec ceux et celles qui, comme moi, ont un désir d'en apprendre toujours plus.

Évidemment, la détection du mensonge n'est pas aussi facile que certaines séries télévisées américaines le laissent entendre. Il n'y a pas de comportements non verbaux semblables au nez de Pinocchio, mais certains peuvent inviter à la réflexion, des drapeaux rouges. Selon les circonstances, plus ils sont incontournables, plus leur nombre est important, au même moment ou les uns à la suite des autres, plus une investigation supplémentaire pourrait être justifiée. Quels sont ces drapeaux rouges? Voilà l'objet de la formation.

Compte tenu de l'intérêt manifesté, deux autres formations ont été développées, elles aussi reconnues par le Barreau du Québec aux fins de la formation continue obligatoire. Si les notions abordées changent, la cible reste la même, c'est-à-dire remettre les pendules à l'heure et favoriser le développement de nouveaux réflexes immédiatement applicables, tout autant dans un contexte professionnel que personnel.

Une meilleure compréhension du non-verbal peut s'avérer une aide précieuse lors de la recherche de la vérité, mais aussi lors de l'établissement d'un lien de confiance entre deux individus, entre l'avocat et son client, par exemple. Sans être une preuve absolue, le non-verbal peut néanmoins fournir de nombreuses indications au sujet des pensées, des émotions, des intérêts et des intentions de l'autre.

Au cours des 40 dernières années, une foule de travaux ont été publiés sur différents aspects de la communication non verbale et de la détection du mensonge. Plutôt que de les décrire comme ils le sont, avec leurs forces et leurs faiblesses, les résultats de certains d'entre eux sont régulièrement repris incorrectement comme argumentaires de vente, ils sont affirmés sans aucune réserve afin d'accorder au non-verbal un poids disproportionné par rap-

port à l'aspect verbal de la communication. Le non-verbal peut avoir un impact indéniable, mieux le comprendre est un atout d'importance mais attention, il n'est cependant qu'une pièce d'un plus gros casse-tête!

Pour toute information supplémentaire quant aux formations offertes par Me Vincent Denault, n'hésitez pas à le contacter par courriel au vdenault@vincentdenault.ca ou par téléphone au 514-508-4189.

Fasken Martineau accueille une nouvelle associée dans son groupe Immobilier à Montréal

Fasken Martineau, cabinet d'avocats chef de file à l'échelle internationale en droit des affaires et en litige, a annoncé aujourd'hui que Mariella Lo Papa s'est jointe à son équipe de Montréal, à titre d'associée dans le groupe Immobilier.

La pratique de Mme. Lo Papa porte principalement sur le droit immobilier commercial, notamment le développement, la location, la vente et l'achat de propriétés commerciales. Elle représente des propriétaires, des locataires, des promoteurs immobiliers, des gestionnaires de portefeuille et des experts en location dans le cadre de transactions complexes.

« Mariella possède une vaste expérience dans le domaine des baux commerciaux. Son expertise du droit immobilier et du louage et sa connaissance approfondie du marché canadien seront certainement des atouts pour nos clients et notre cabinet », a déclaré Éric Bédard, associé directeur du cabinet pour la région du Québec.

Mariella Lo Papa a plus de 15 ans d'expérience dans le domaine du droit des affaires. En plus d'être membre de l'Association du Barreau canadien et du Barreau du Québec, elle est membre de l'Institut de développement urbain du Québec et de l'International Council of Shopping Centers.

L'Orchidée Chine

Restaurant Chinois

2017 rue Peel, Montréal - Tél.: (514)287-1878 | www.orchideedechine.ca

« ...où la cuisine entretient le classicisme »
— Claire Vuitton, Le Monde Juridique

L'affaire Laskin : Quelle affaire?

Par Me Roger Tassé

Frédéric Bastien a écrit, dans *La Bataille de Londres* (avril 2013), que des documents du Foreign Office britannique montreraient que le juge en chef de la Cour suprême, Bora Laskin, serait intervenu directement en 1981 dans le processus politique en livrant secrètement de l'information aux gouvernements canadien et britannique et qu'il aurait de ce fait violé le principe de la séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire.

D'abord, l'auteur prétend que le juge en chef aurait dévoilé en mars aux autorités britanniques et canadiennes, avant que la décision ne soit connue publiquement, que la Cour suprême entendrait la cause du renvoi le 28 avril 1981. Il ajoute de plus que, fin juin, début juillet, le juge en chef aurait révélé que ses collègues de la Cour suprême ne s'entendaient pas sur la décision à rendre et que la décision de la Cour ne serait pas rendue avant la fin du mois d'août 1981. Dans un tel cas, la résolution canadienne, selon Bastien, n'aurait pu être présentée au gouvernement britannique avant la fin du mois de juillet qui sonnait la fin de la session d'été du Parlement britannique. En conséquence, la présentation aurait dû être remise à l'automne.

Selon l'auteur, le juge Laskin aurait agi de connivence avec Pierre Trudeau, car les deux hommes partageaient la même idéologie d'un gouvernement central fort et le même intérêt pour une charte des droits de la personne enchâssée dans la Constitution.

Examinons d'abord la prétendue indiscretion du juge en chef quant à la date de l'audition de la Cour suprême en avril 1981. Bastien prétend que les écrits britanniques montrent que le juge en chef aurait fait savoir à des représentants du fédéral, en mars, que la Cour entendrait la cause le 28 avril, soit avant que la date ne soit annoncée publiquement.

C'était un secret de Polichinelle à l'époque que Pierre Trudeau souhaitait vivement que la Résolution canadienne soit adoptée par Westminster le plus rapidement possible. Les provinces dissidentes avaient des vues différentes. Le Manitoba,



Me Roger Tassé, au cours d'une récente croisière sur la Baltique

Terre-Neuve et le Québec avaient, par l'entremise de renvois, demandé à leur Cour d'appel respective de leur donner un avis sur la légalité et la constitutionnalité de la démarche de rapatriement unilatéral du fédéral. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les provinces n'étaient pas aussi pressées que le fédéral à ce que Westminster se prononce le plus vite possible. Elles craignaient que le fédéral transmette sa Résolution à Westminster avant que la Cour suprême ait eu l'occasion de se prononcer.

Les procédures touchant les renvois devant les cours d'appel ont procédé cependant à leur propre rythme. Déposée le 24 octobre 1980, l'opinion de la Cour d'appel du Manitoba, favorable aux arguments du fédéral, a été rendue en février 1981. Les procureurs de la province n'ont pas tardé à en appeler à la Cour suprême et à présenter le 25 mars une demande au juge en chef de fixer, entre autres, une date d'audition pour l'appel. C'était là la pratique courante.

À cette date, Terre-Neuve et Québec avaient déjà annoncé qu'elles demanderaient à leur cour d'appel respective de leur donner aussi un avis sur la légalité et la constitutionnalité de la démarche fédérale. Ces cours, toutefois, ne s'étaient pas encore prononcées.

Lors de la rencontre tenue le 26 mars avec les procureurs du Manitoba et du gouvernement fédéral, le juge en chef s'est montré sensible aux arguments du procureur du Manitoba selon lequel la Cour suprême devrait entendre l'appel du Manitoba rapidement. Le juge en chef a décidé le même jour qu'il n'avait pas lieu d'attendre les opinions des autres cours d'appel et que la Cour suprême entendrait l'appel le 28

avril. Il a, ce qui était pratique normale, établi un échéancier précis. Son ordonnance a été signifiée, comme l'exigent les Règles de la Cour, à tous les procureurs généraux.

L'opinion de la Cour d'appel de Terre-Neuve, défavorable à la thèse fédérale, a été rendue le 31 mars. Les procureurs fédéraux ont déposé immédiatement un appel à la Cour suprême et demandé au juge en chef de joindre cet appel à celui du Manitoba. Le juge en chef a décidé que les deux appels seraient entendus ensemble le 28 avril. Quelques jours plus tard, la Cour suprême décida que l'appel déposé par le Québec quant à l'opinion de la Cour d'appel du Québec rendue le 15 avril serait lui aussi entendu le 28 avril.

Que faut-il retenir de ces dates ?

1. Le 26 mars, le juge en chef, après avoir entendu les procureurs des parties, a décidé que l'appel du Manitoba serait entendu le 28 avril.
2. En fixant cette date, le juge en chef s'était rendu aux arguments du procureur du Manitoba qui craignait que le fédéral transmette sa Résolution à Westminster avant que la Cour suprême ne se soit prononcée, alors que les autorités fédérales auraient plutôt souhaité que la Cour attende que les décisions des cours d'appel de Terre-Neuve et du Québec aient été rendues avant que la date de l'audition ne soit fixée.
3. Lorsque les opinions des deux autres cours d'appel ont été rendues, le juge en chef, à la demande des parties, a décidé que les appels seraient tous réunis et entendus ensemble le 28 avril.

L'enchevêtrement de toutes ces dates est sans doute fastidieux à démêler, mais le processus de décision s'est déroulé selon les règles. Le juge en chef a pris les décisions nécessaires à l'audition des appels en fixant la date de l'audition après qu'il eut entendu les procureurs des parties. Cette date a immédiatement été connue des parties et du public.

Je répète encore une fois que le juge en chef Laskin a entendu la requête du Manitoba le 26 mars 1981 et, après audition des parties, a fixé au 28 avril l'audition de l'appel devant la Cour suprême. Comment peut-on alors prétendre que le juge en chef aurait pu communiquer avant le 26 mars 1981 la date d'une audition qui n'était pas encore fixée ? C'est pourtant ce que fait Bastien. On voit bien que les prétentions de l'auteur, fondées sur les documents des Britanniques, ne tiennent pas la route. Ces prétentions sont contredites par des faits historiques démontrables.

Ce qui m'amène à discuter de la deuxième question soulevée

par Bastien, à savoir que le juge en chef aurait révélé fin juin, début juillet 1981, que ses collègues de la Cour suprême ne s'entendaient pas sur la décision à rendre et que celle-ci ne pourrait être rendue avant la fin du mois d'août 1981.

Selon l'auteur, en ce faisant, le juge en chef aurait fait encore preuve de connivence avec Pierre Trudeau, et aurait eu l'intention de lui prêter main-forte dans la réalisation de son projet.

Il importe toutefois de souligner que le juge en chef a exactement fait le contraire de ce que l'auteur affirme avoir été son intention. En effet, en dévoilant que la décision de la Cour ne serait pas rendue avant la fin du mois d'août, il ne pouvait que plaire, pour des raisons différentes, est-il besoin de préciser, tant aux provinces dissidentes qu'aux autorités britanniques et amèrement décevoir les autorités fédérales. Comment, devant ces faits, Bastien peut-il en arriver à conclure que le juge en chef était coupable de connivence avec Pierre Trudeau ? Cela me semble pour le moins ahurissant à la lumière du déroulement historique des événements !

Mais ce n'est pas tout. L'auteur poursuit son raisonnement en s'appuyant sur cette appréciation grossière des faits pour renchérir en affirmant que cette démarche du juge en chef constituait l'équivalent d'un coup d'État qui entacherait sérieusement la validité du rapatriement de la Constitution de 1982. Pour lui, le principe de la séparation des pouvoirs



Sinclair
RESTAURANT Découvrez le monde Sinclair

TERRASSE OUVERTE
CONCEPT ÉCAILLEURS SUR LA TERRASSE
Événements corporatifs et cocktails personnalisés disponibles
Terrasse spacieuse disponible pour groupes
(salles de banquets corporatifs / mariages)

LUNCH D'AFFAIRES
À PRIX FIXE \$25pp

MENU À LA CARTE

MENU DÉCOUVERTE
(5-SERVICES) \$45pp

BRUNCH URBAIN
TOUS LES MARDIS ET DIMANCHES \$25pp

HEURES D'OUVERTURE
BAR / LOUNGE / TERRASSE
12h00 à 23h00

RÉSERVATIONS:
514.284.3332

414 Rue Saint Sulpice, Montréal, QC H2Y 2V5
www.restaurantsinclair.com

exécutif et judiciaire a été violé et une seule conclusion est possible : le jugement de la Cour suprême du 28 septembre 1981 est invalide et sans effet tout autant que la Loi constitutionnelle de 1982. Une telle conclusion est à la fois excessive et extravagante. Elle ne résiste pas à l'analyse.

Sans aller aussi loin que Bastien, on peut se demander si le juge en chef aurait pu avoir enfreint les principes fondamentaux d'éthique ou de déontologie judiciaire. Cela est possible. La responsabilité de trancher les affaires litigieuses, par des juges impartiaux et indépendants, est reconnue comme un élément essentiel de notre société. L'impartialité est la pierre angulaire de notre système judiciaire. Mais le juge en chef, décédé en 1984, n'est pas là pour expliquer les raisons et ses intentions non plus que le contexte dans lequel ils auraient été tenus.

Une chose toutefois me paraît certaine : dans la mesure où le juge aurait enfreint les règles de la déontologie judiciaire, une telle entorse n'aurait eu aucun impact sur le rapatriement de la Constitution et l'adoption de la Charte des droits.

Pourquoi ?

La raison est simple. Dans leur décision du 28 septembre 1981, sept des neuf juges de la Cour ont donné partiellement raison aux prétentions du fédéral en reconnaissant que la résolution unilatérale pouvait légalement être présentée au Parlement britannique sans le consentement des provinces. Toutefois, six des neuf juges (le juge en chef étant dissident sur cette question tout comme les juges Estey et MacIntyre) ont donné raison aux provinces dissidentes parce que la résolution ne respectait pas, selon eux, les conventions constitutionnelles. Selon ces juges, Pierre Trudeau ne pouvait procéder unilatéralement parce que sa Résolution imposait des limites aux compétences provinciales et, selon les conventions, ne pouvait être adoptée sans « un degré appréciable de consentement provincial ». En d'autres termes, la Cour estimait que la démarche fédérale, même si elle était légale sans le consentement des provinces, n'était pas conforme à la convention constitutionnelle qui exigeait, selon la Cour, un degré appréciable de consentement provincial.

Dans les circonstances, il aurait été extrêmement difficile politiquement, sinon impossible, pour Pierre Trudeau d'obtenir l'adoption de son projet de Résolution de rapatriement unilatéral par le Parlement canadien et, ensuite, par le Parlement britannique.

Pierre Trudeau a plutôt repris les négociations avec les provinces. Le projet de rapatriement unilatéral d'octobre 1980

analysé par la Cour suprême n'a pas eu de suite. Pierre Trudeau n'a pas transmis à Londres ce projet, mais plutôt un projet considérablement modifié à la suite des travaux du Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes et des modifications approuvées par neuf provinces à la conférence de novembre 1981.

Que retenir des allégations de Frédéric Bastien à l'endroit du juge en chef Laskin ? L'auteur a voulu lancer une bombe en évoquant un coup d'État et l'invalidité constitutionnelle du rapatriement de 1982 à partir des documents britanniques. En fait, une analyse méthodique des événements nous apprend que ces allégations ne sont qu'un pétard. Que dis-je, un pétard mouillé ! Ou comme diraient les Britanniques : A tempest in a tea pot!

Le 10 mai 2013

(Extrait de « Ma vie, le droit, la Constitution et bien plus encore! Mémoires d'un sous-ministre fédéral de la Justice », dont la publication est prévue à l'automne en français et en anglais aux Éditions Yvon Blais.)

Library of Congress Prepares to Mark 800th Anniversary of Magna Carta

Curatorial Expertise and Magna Carta-Related Documents Available at Library

The Library of Congress is preparing to celebrate the 800th anniversary of the first issue of Magna Carta with a variety of events, including a symposium and participation in an American Bar Association (ABA) traveling exhibit.

In 1215, in a grassy meadow at Runnymede, the English barons prevailed upon King John to grant them a number of rights and liberties. This document, Magna Carta, or "Great Charter," one of the lasting treasures of human history, is one of the world's most enduring symbols of the rule of law, providing the basis for the concept that no one is above the law, not even the king.

A series of events at the Library, including a substantive symposium, will be announced at later dates.

The Law Library of Congress is providing materials for and curating a traveling exhibition on Magna Carta for the ABA. The exhibition will open at a 2014 ABA Annual Meeting in Boston and travel across the United States. In June 2015, the ABA Magna Carta Facsimile Traveling Exhibit will journey to England and beyond.

As media outlets prepare stories on Magna Carta, Library experts are available for consultation, including Law Librarian of Congress David Mao and Law Library Rare Book Curator Nathan Dorn.

Extensive Magna Carta-related materials are available for research in the Law Library of Congress. The materials illuminate the context of Magna Carta in medieval and early modern England and show how the charter came to occupy such an important place in the law and political thought of the United States.

BLG donne 400 000 \$ au Centre Paul-André Crépeau de l'Université McGill

John G. Murphy, associé directeur de Borden Ladner Gervais (BLG), est fier de l'effort fourni par l'équipe dirigée par H. John Godber et Neil Hazan dans le but de soutenir le Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé de l'Université McGill. La collecte de fonds qui a permis d'amasser la somme de 400 000 \$ auprès des avocats et associés des bureaux de BLG à travers le Canada a pris fin ce mois-ci.

« Nous sommes très heureux non seulement d'avoir atteint notre objectif, mais aussi de participer à la hauteur de nos espérances à l'avancement des travaux et des recherches en droit civil et en common law », expliquait John G. Murphy, associé directeur de BLG.

« Nous sommes très reconnaissants à BLG. Ces fonds contribueront à soutenir le Centre par le biais de différentes initiatives, dont une série de conférences et d'ateliers de droit civil et de common law, divers projets de recherche et la création de bourses afin d'appuyer les travaux d'étudiants au doctorat et au postdoctorat », soulignait Daniel Jutras, doyen de la Faculté de droit de l'Université McGill.

À la fois en reconnaissance de l'importance croissante de la dimension comparative du droit à l'échelle nationale et internationale, et comme témoignage de son soutien à un leadership éclairé dans ce domaine, BLG appuie fièrement le Centre Paul-André Crépeau de la faculté de droit de l'Université McGill, lequel est un chef de file mondial en ce qui a trait à la promotion d'une plus grande compréhension entre les deux traditions juridiques occidentales dominantes.

Les liens qui unissent BLG à la Faculté de droit de l'Université McGill remontent au début du 19e siècle, alors que les deux institutions en étaient à leur tout début. Cette association se poursuit aujourd'hui, au travers de différents projets, dont bénéficient notamment les étudiants en droit de l'Université McGill : une contribution importante en dons pour la cons-

truction de la bibliothèque de droit Nahum Gelber, la bourse d'excellence professionnelle BLG, remise à un étudiant ou à une étudiante de première année en droit qui démontre de l'excellence au niveau scolaire et un engagement au niveau de l'excellence professionnelle et du service, et le Programme de bourses de recherche BLG, qui a pris fin en 2011 et dont les bourses étaient octroyées à un étudiant ou une étudiante de première année de droit afin de lui permettre de travailler pendant la session d'été avec un professeur de la faculté sur un projet de recherche de pointe. Plus de 50 diplômés de l'Université McGill travaillent actuellement à titre d'avocats au sein des bureaux de BLG à travers le pays.

MAISON DE CAMPAGNE À RAWDON

4092, rue Shakespeare **228 700\$**



HAVRE DE PAIX idéal pour amants de la nature qui recherchent endroit paisible, terrain magnifique, plan d'eau naturel pour la baignade en toute intimité, magnifique propriété de tout confort, à dix minutes des commerces, à proximité de 350 KM et plus de sentiers pédestres ainsi que plusieurs pistes cyclables, à 45 minutes de Montréal.

Accessible pour personnes à mobilité réduite. Chaque étage possède une salle de bain complète avec bain thérapeutique. Chauffé et climatisé par thermopompe (2012) centrale. Terrain de 45 225 p.c. aménagé de vivaces et d'arbres matures. Cour avant asphaltée.

Près de : centres de ski alpin/ski de fond, terrain de golf, sentiers pédestres, accès gratuit à la plage municipale ainsi qu'aux attraits touristiques régionaux.

Tél.: 450 834-4523 | Courriel: sonatinerouleau@hotmail.com

Le Barreau du Québec annonce les récipiendaires de la distinction Avocat émérite

Le Barreau du Québec annonce les noms des avocates et des avocats à qui il décerne, en 2013, la distinction Avocat émérite (Ad. E.). L'attribution de la distinction à ces récipiendaires aura lieu au cours d'une cérémonie officielle, le 23 septembre 2013, au Centre des sciences de Montréal.

La distinction Avocat émérite (Ad. E.)

Chaque année, le Barreau décerne la distinction honorifique Avocat émérite (ou Advocatus Emeritus) à des membres de l'Ordre qui se sont distingués par l'excellence de leur parcours professionnel, par leur contribution exceptionnelle à la profession ou encore par leur rayonnement dans leur milieu social et communautaire.

Depuis 2007, cette distinction est remise par le Barreau du Québec à ses membres les plus méritants, en signe de reconnaissance pour l'excellence de leurs actions et de leurs contributions ou pour saluer un parcours professionnel d'exception ayant contribué à renforcer l'image de la profession. S'ajoutant à la suite du nom du récipiendaire, cette marque honorifique se lit par Ad. E., abréviation du latin Advocatus Emeritus.

Les avocats récipiendaires de la distinction Avocat émérite en 2013 sont :

Me Marie Audren, Ad. E.	Montréal
Me Benoît-Marc Boyer, Ad. E.	Montréal
Me Robert-Jean Chénier, Ad. E.	Montréal
Me Gérard Coulombe, c.r., Ad. E.	Montréal
Me Jean-François Gaudreault-Desbiens, Ad. E.	Montréal

Me Lu Chan Khuong, Ad. E.	Québec
Me Anne Lessard, Ad. E.	Longueuil
Me Eric M. Maldoff, C.M., Ad. E.	Montréal
Me Louis Marquis, Ad. E.	Montréal
Me Joseph R. Nuss, c.r., Ad. E.	Montréal
Me Marilyn Ann Piccini-Roy, Ad. E.	Montréal
Me Jean Piette, Ad. E.	Québec
Me Michel Tétrault, Ad. E.	Saint-François
Me James A. Woods, Ad. E.	Montréal

Il est à noter que les récipiendaires de la Médaille, du Mérite Christine-Tourigny et des Mérites du Barreau reçoivent automatiquement la distinction Avocat émérite, s'ils ne l'ont pas déjà reçue :

Mérite Christine-Tourigny 2013 :
Me Véronique Hivon, Ad. E.

Mérites 2013 :
Me Jean-François Arteau, Ad. E.
Me Pierre-Claude Lafond, Ad. E.
Me Pascal Paradis, Ad. E.

Les deux récipiendaires de la Médaille du Barreau du Québec en 2013 sont Me Michel Bouchard, Avocat émérite depuis 2007, et l'honorable Gilles Létourneau, juge à la retraite.

De nouvelles arrivées au conseil d'administration d'Éducaloi

C'est lors de son assemblée générale annuelle, qui s'est tenue le 5 juin 2013 à l'école Le Vitrail de Montréal, qu'Éducaloi a procédé à l'élection des membres ainsi qu'à la désignation des observateurs qui composeront son conseil d'administration pour l'année 2012-2013.

Me Michel Bouchard assumera, pour une troisième année, les fonctions de président et pourra compter sur l'appui de membres et d'observateurs œuvrant au conseil d'administration d'Éducaloi depuis plus d'un mandat : Me François Bibeau de Bibeau Desaliers Lamarre, Me Magali Fournier de Brouillette Et Associés, s.e.n.c.r.l., Me Guy Mercier, président de la Société québécoise d'information juridique, Me Louise Archambault du Centre professionnel du Parc, Me Chantal Gosselin, associée chez Joli-Cœur Lacasse, Me Pascale-Catherine Guay du ministère de la Justice du Canada et M. Marius Langlois du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

Le président du conseil d'administration a également profité de l'occasion pour souligner l'arrivée de nouveaux membres : l'honorable Marie Deschamps, juge retraitée de la Cour suprême du Canada, M. Robert Bisailon, ancien sous-ministre adjoint du ministère de l'Éducation du Québec et Me Nicolas Vermeys, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Me Joanne Marceau du ministère de la Justice du Québec a également été désignée comme observatrice.

« C'est avec une grande fierté que le conseil d'administration d'Éducaloi accueille ces nouveaux membres et observateurs », souligne Me Michel Bouchard. « En joignant leurs expertises à celles de l'équipe déjà en place, ils contribueront assurément au succès d'Éducaloi et de ses actions. Je suis heureux de pouvoir compter sur une équipe multidisciplinaire qui permet de rendre la justice plus accessible à des millions de Québécois », ajoute-t-il.

Pour réaliser sa mission, Éducaloi compte sur un conseil d'administration composé de juristes et de professionnels

de l'éducation issus de milieux variés et qui mettent leurs précieuses expertises au bénéfice d'actions concrètes en matière d'accès à la justice.

L'événement a également été l'occasion de souligner le précieux apport de Me Jacques Lemay, de M. Alain Guilbert, de Me Isabel J. Schurman et de Me Christiane L. Bernadet qui ont terminé leur mandat au sein du conseil d'administration d'Éducaloi.

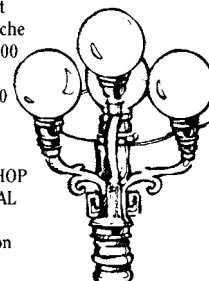
Enfin, c'est avec grande fierté qu'Éducaloi souligne l'obtention de la Médaille du Barreau par Me Michel Bouchard, le président de son conseil d'administration. Qualifié de « modèle d'excellence dans la fonction publique » par l'ordre professionnel, Me Bouchard obtient ainsi la plus haute distinction décernée par le Barreau du Québec.

Le Mas des OLIVIERS

Ouvert
le dimanche
de 18 h 00
à
22 h 30

1216 BISHOP
MONTREAL

Réservation
861-6733



Un avocat de Blakes nommé Vice-président à la Jeune Chambre de commerce de Montréal

Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. (Blakes), cabinet d'avocats canadien de premier plan en droit des affaires, est heureux d'annoncer aujourd'hui la nomination de Ryan Hillier, avocat spécialisé en litige et règlement des différends chez Blakes, au poste de Vice-président – Concours provincial ARISTA à la Jeune Chambre de commerce de Montréal (JCCM).

Me Hillier a déjà occupé le poste de Vice-président – Affaires corporatives et secrétariat de la JCCM et y a également été administrateur de 2010 à 2012. Il est actif auprès de divers organismes caritatifs, dont notamment la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants, et a, par ailleurs, assuré la présidence du comité sur le développement professionnel de l'Association du Jeune Barreau de Montréal de 2009 à 2011.

« Pouvoir servir et défendre les intérêts de la relève d'affaires est une chance exceptionnelle et un rôle que je prends au sérieux. J'entends représenter les membres de la JCCM avec rigueur et passion », affirme-t-il. Me Hillier s'occupera de l'organisation des différentes étapes du Concours provincial ARISTA : du lancement jusqu'au gala, en passant par le recrutement et le référencement des candidats et les matinées du Jury. Il s'agit de la plus importante initiative de la JCCM.

« Quiconque connaît Ryan sait à quel point il possède un dynamisme contagieux. Nous sommes fiers de lui et sommes certains qu'il relèvera le défi avec brio », affirme Robert Torralbo, associé-directeur du bureau de Blakes à Montréal.

Me Hillier entamera son nouveau mandat à la JCCM dès le 1er juillet 2013.

Belle rencontre fortuite



Me Thérèse Fredette, ex-présidente du CRAC, photographiée avec la princesse Nathalia Guicciardini Strozzi, celle que l'on croit être la descendante de la Mona Lisa immortalisée par Leonardo Da Vinci. Thérèse sillonne la planète depuis quelques années.

Library of Congress Announces Legislative Data Challenge

The Library of Congress, at the request of the U.S. House of Representatives, is utilizing the Challenge.gov platform to advance the exchange of legislative information worldwide.

Akoma Ntoso (www.akomantoso.org) is a framework used in many other countries around the world to annotate and format electronic versions of parliamentary, legislative and judiciary documents. The challenge, "Markup of U.S. Legislation in Akoma Ntoso", invites competitors to apply the Akoma Ntoso schema to U.S. federal legislative information so it can be more broadly accessed and analyzed alongside legislative documents created elsewhere.

"The Library works closely with the Congress and related agencies to make America's federal legislative record more widely available through Congress.gov," said Robert Dizard Jr., Deputy Librarian of Congress. "This challenge will build on that accessibility goal by advancing the possibilities related to international frameworks. American legislators, analysts, and the public can benefit from international standards that reflect U.S. legislation, thereby allowing better comparative legislative information. We are initiating this effort as people around the world are working to share legislative information across nations and other jurisdictions."

Utilizing U.S. bill text, challenge participants would attempt to markup the text into electronic versions using the Akoma Ntoso framework. Participants will be expected to identify any issues that appear when applying the Akoma Ntoso schema to U.S. bill text, recommend solutions to resolve those issues, and provide information on the tools used to create the markup.

The challenge, which opened today and closes Oct. 31, 2013, is extended to participants 18 years of age or older. For the official rules and more detailed information about the challenge or to enter a submission, visit akoma-ntoso-markup.challenge.gov/.

The competition's three judges are experts in either U.S. legislation XML standards or the Akoma Ntoso legal schema.

The Library of Congress will announce the winner of the \$5,000 prize on Dec. 19, 2013.

Challenge.gov is an online platform administered by the U.S. General Services Administration in partnership with ChallengePost that empowers the U.S. government and the public to bring the best ideas and top talent to bear on our nation's most pressing challenges. Submissions can range from simple suggestions to complex proofs of concept, designs or finished products that solve the grand challenges of the 21st century.

Founded in 1800, the Library of Congress is the nation's oldest federal cultural institution. The Library seeks to spark imagination and creativity and to further human understanding and wisdom by providing access to knowledge through its magnificent collections, programs, publications and exhibitions. Many of the Library's rich resources can be accessed through its website at www.loc.gov.

Conventum de Droit de l'Université de Montréal édition 1977



La promotion Droit 1977 Université de Montréal a célébré ses 35 ans de Barreau ou de Notariat le 30 mai dernier au Country Club de Montréal. Le comité organisateur était composé de Me Pierre Paul Boucher, Me Jacques Chandonnet, Me Jocelyne Désilets et Me Jeannette Gibara.

Fred Headon de Montréal assume la présidence de l'ABC



Fred Headon

Le 20 août, le Montréalais, Fred Headon, prendra la barre de l'Association du Barreau canadien (ABC) en tant que président, succédant au président sortant, Robert Brun, c.r., de Vancouver (C.-B.), qui lui transférera les pouvoirs lors du déjeuner de clôture de la Conférence juridique de l'ABC.

Le premier juriste d'entreprise à être élu à ce poste au cours de l'existence de l'ABC, longue de 117 ans, Fred Headon a indiqué que l'accès à la justice, le soutien à la profession juridique alors qu'elle se prépare à entrer dans l'avenir, et l'accroissement des effectifs de l'ABC constituent ses principales priorités pour ce mandat d'un an.

[traduction] « L'amélioration de la justice est l'une des pierres angulaires du mandat de l'ABC. Nous promouvons la primauté du droit et l'égalité. Ces principes ne peuvent être concrétisés que si la population canadienne peut accéder à une justice équitable, prévisible et de bonne qualité », déclare Fred Headon.

« Notre projet Nouveau regard sur l'égalité devant la justice porte actuellement ses fruits et continuera de le faire au fil des mois et des années. Notre rapport sommaire avec ses 31 objectifs pour fournir un accès réel à la population illustre cet engagement », ajoute M. Headon.

Pendant la durée de son mandat de président, Fred Headon continuera à diriger le Projet de l'ABC Avenirs en Droit. Inauguré il y a un an, le Projet en est à sa deuxième phase axée sur la consultation et la collaboration.

« L'ABC est plus pertinente que jamais, et en effet plus essentielle, pour l'avenir de la profession juridique au Canada », dit-il.

Le Projet de l'ABC Avenirs en Droit se penche sur la profession juridique de l'avenir. Le rapport intitulé L'avenir des services juridiques au Canada : Tendances et enjeux a été publié en juin. Il aide à comprendre les vecteurs du changement applicables à la profession juridique et les façons dont elle peut s'adapter.

Fred Headon prévoit en outre d'accroître les effectifs de l'ABC et d'améliorer l'expérience offerte aux membres. « Notre organisation est la seule qui représente les intérêts de l'ensemble des juristes au Canada et protège leurs valeurs fondamentales. Nos membres sont notre force! J'invite les juristes qui ne sont pas membres à s'impliquer et à trouver leur place au sein de l'ABC. »

M. Headon dirige actuellement l'équipe de droit du travail et de l'emploi au siège social de la société Air Canada, à Montréal. De 1999 à 2006, il a été associé au cabinet McCarthy Tétrault, à Montréal, où il se spécialisait en droit du travail et de l'emploi, en droits de la personne et de la vie privée, ainsi qu'en droit administratif et constitutionnel.

En 1998, il a enseigné à la Faculté de droit de l'Université nationale du Rwanda où il dirigeait aussi les travaux des étudiants aux études supérieures en droits de la personne et en droit constitutionnel.

Admis au Barreau du Québec en 1997, M. Headon a adhéré à l'ABC en 1999. Au sein de l'ABC, il a siégé au Conseil d'administration de l'Association des conseillers et conseillères juridiques d'entreprises entre 2007 et 2012. Il a siégé au comité de l'ABC et du Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC) sur la révision de la Prise de position conjointe sur la préparation et la vérification d'états financiers.

L'Association du Barreau canadien se voue à la primauté du droit et à l'amélioration du droit et de l'administration de la justice. Elle compte 37 000 juristes, notaires, professeurs de droit et étudiants en droit de toutes les régions du Canada.

Le Barreau du Québec propose une trousse de renseignements juridiques pour les citoyens sinistrés et les proches des disparus

Afin de venir en aide aux citoyens de Lac-Mégantic touchés par les explosions ferroviaires survenues le 7 juillet dernier, le Barreau du Québec a préparé et mis en ligne sur son site Web une trousse d'informations pratiques et de ressources juridiques. « Le Barreau du Québec est grandement attristé par cette tragédie qui frappe les citoyens de Lac-Mégantic et offre ses condoléances aux familles des victimes », déclare Me Johanne Brodeur, bâtonnière du Québec. « Au nom des membres du Barreau du Québec, je veux exprimer notre solidarité à l'égard de la population, et je souhaite que ce recueil de renseignements et de ressources juridiques puisse leur être utile dans ces jours difficiles qu'ils vivent. »

« Tout comme l'ensemble des citoyens québécois, nous sommes consternés par les événements dramatiques qui frappent nos concitoyens de Lac-Mégantic et tâchons de leur donner des outils pratiques. Plusieurs services du Barreau du Québec ont été mis à contribution, en collaboration avec des membres de l'Ordre, le Barreau de Saint-François, le ministère de la Justice et des organismes affiliés, pour préparer une publication informant les sinistrés sur plusieurs enjeux juridiques liés à la situation qu'ils vivent », explique pour sa part Me Claude Provencher, directeur général du Barreau du Québec.

Destiné aux citoyens de la région de Lac-Mégantic, Tragédie ferroviaire à Lac-Mégantic - Trousse d'informations pratiques et de ressources juridiques a comme objectif de faire circuler l'information générale à jour relativement aux questions légales qui pourraient les toucher à la suite de la tragédie ferroviaire du 7 juillet. Cette trousse propose une analyse sommaire des points sur lesquels la population sera portée à se questionner.

Parmi les sujets couverts :

- Cadre juridique des interventions en cas de sinistre

- Absence ou décès d'une personne
- Perte et dommages aux biens meubles et immeubles
- Bail et état du logement
- Relation employeur-employé
- Compensations et programmes gouvernementaux
- Démarches à entreprendre, renseignements, précautions
- Ressources pratiques

Des compléments d'information et des mises à jour seront apportés à cette publication au fur et à mesure qu'il sera nécessaire de le faire. C'est pourquoi les citoyens sont invités à retourner régulièrement vers le site Web du Barreau pour obtenir les mises à jour.

Pour consulter Tragédie ferroviaire à Lac-Mégantic - Trousse d'informations pratiques et de ressources juridiques : <http://www.barreau.qc.ca/fr/publications/public/tragedie-ferroviaire/index.html>

Information juridique gratuite aux citoyens et référence pour un avocat

Pour répondre aux besoins urgents de la population de Lac-Mégantic, l'Association des avocats et avocates de province (AAP) offre, en collaboration avec le Barreau de Saint-François, un service d'information juridique téléphonique gratuit, lequel sera en vigueur jusqu'au 30 août prochain.

Les citoyens ont aussi accès à un service de référence pour aider les citoyens de Lac-Mégantic à se trouver un avocat. Ces références ne constituent toutefois pas des recommandations du Barreau du Québec. Les membres du Barreau s'inscrivent volontairement à ce service de référence qui offre les 30 premières minutes de consultation pour 30 \$.

Pour accéder à l'un ou l'autre de ces deux services, les citoyens peuvent composer sans frais le 1 866 954-3528, ou écrire à referenceaap@barreau.qc.ca

Lavery est heureux d'annoncer que Me Katia Opalka, se joint au bureau de Montréal à titre d'associée.



Lavery est très heureux de l'arrivée de Katia Opalka. Elle sera un véritable atout pour notre équipe de droit de l'environnement, de l'énergie et des ressources naturelles. Son savoir-faire et ses nombreux contacts dans d'autres marchés permettront de consolider notre position de chef de file en droit des affaires au Québec.

Dunton Rainville accueil au sein de son bureau de Joliette Me Alain Caron



En plus d'être avocat et membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés depuis 2010, Me Caron est également un entrepreneur local très au fait de la réalité des PME de la région de Lanaudière. Le cabinet s'adjoint ainsi un professionnel qui saura répondre aux besoins de sa clientèle d'affaires, dans les domaines des relations de travail et du droit civil en général.

Fasken Martineau accueille une nouvelle avocate dans son groupe Litiges et résolution de conflits à Québec

Fasken Martineau, a annoncé aujourd'hui que Nancy Demers s'est jointe à son équipe de Québec, dans le groupe Litiges et résolution de conflits.

Nancy Demers est membre du Barreau du Québec depuis 1993. En plus d'être formatrice pour la Formation continue du Barreau du Québec en droit de la construction, elle est également membre de diverses associations professionnelles dont l'Association des constructeurs de routes et de grands travaux du Québec, l'Association de la construction du Québec et l'Association des gestionnaires de parcs immobiliers en milieu institutionnel. Elle agit de plus à titre d'avocate-conseil pour plusieurs fédérations et est l'auteure du volume « Précis du droit de la construction » publié en 2000 par les Éditions Yvon Blais inc.

« Nancy possède une vaste expérience en litige et en droit de la construction, elle joint une équipe déjà bien établie et pratiquera à nos bureaux de Québec et Montréal. Son expertise sera un atout précieux pour nos clients et notre cabinet », a déclaré Éric Bédard, associé directeur du cabinet pour la région du Québec.



Le 3 juin 2013, maître René Dussault, O.C., O.Q., Ad. E., a reçu le Prix de la justice 2012 en reconnaissance de son apport exceptionnel au droit et au système de justice au Québec.

À titre d'éminent juriste, d'administrateur public et de grand humaniste, maître René Dussault a consacré les 50 années de sa carrière à promouvoir les valeurs d'égalité sociale et de justice civile.

Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à l'hôtel du Parlement, le ministre de la Justice, monsieur Bertrand St-Arnaud, a attribué le Prix de la justice, la plus haute dis-

tingtion honorifique remise dans le domaine juridique au Québec, à maître René Dussault, en présence de nombreux représentants du public, du milieu juridique et des médias.

Ainsi, maître René Dussault s'est vu remettre une médaille en argent massif symbolisant les valeurs fondamentales de la justice, soit l'accessibilité, la qualité et l'universalité.

L'attribution du Prix de la justice à maître René Dussault porte à 21 le nombre de personnalités québécoises ayant reçu cette prestigieuse distinction pour leur contribution remarquable au développement d'une justice à la portée de tous, intègre, impartiale et efficace.

Le site Web d'Éducaloi remporte un prix international

Le nouveau site Web d'Éducaloi a remporté un prix distinction, dans la catégorie « Site Web - Organismes à but non lucratif », lors de la prestigieuse remise de prix ClearMark Awards organisée par l'organisme américain Center for Plain Language. La cérémonie, qui s'est tenue le 16 avril dernier à Washington, vise à récompenser l'excellence des communications en langage clair des gouvernements, des organismes à but non lucratif et des compagnies d'à travers le monde.

Le jury, composé de spécialistes en communication et en langage clair, a évalué plus d'une vingtaine de sites Web d'organismes à but non lucratif afin de déterminer les gagnants de cette catégorie. Les initiatives récompensées sont celles qui permettent à l'internaute de trouver facilement de l'information, de la comprendre et de vivre une expérience de navigation optimale. Ainsi, des éléments tels que la vulgarisation de l'information, la structure des contenus, le design et la vocation du site ont été évalués pour la sélection des gagnants.

« Cette récompense prend tout son sens dans la mission même d'Éducaloi, car elle reconnaît tous les efforts déployés pour permettre aux citoyens du Québec d'avoir facilement accès à de l'information juridique rigoureuse et claire. » souligne Me Michel Bouchard, président du conseil d'administration d'Éducaloi. « Il s'agit là d'une reconnaissance inestimable pour l'expertise unique d'Éducaloi et son apport concret en matière d'accessibilité à la justice. »

Le site d'Éducaloi (www.educaloi.qc.ca) propose une grande variété de contenus juridiques vulgarisés, optimisés pour le Web et organisés de façon conviviale. En 2012, le site a reçu plus de 1 500 000 visites et ses visiteurs ont collectivement consulté plus de 7 000 000 de pages. Sa cote de référencement est comparable à certains sites gouvernementaux et est plus élevée que la moyenne des sites de contenus.

« Nous développons continuellement notre site Web et notre expertise en vulgarisation juridique afin de nous adapter et de répondre aux besoins de la population » explique Me Nathalie Roy, directrice générale d'Éducaloi. « Nous sommes donc très fiers que le modèle québécois en matière de vulgarisation de l'information juridique soit reconnu sur la scène internationale. »

Éducaloi est également finaliste au concours OCTAS 2013 dans la catégorie « Solutions d'affaires - Logiciels libres » pour la gestion novatrice de ses contenus Web. Ce concours organisé par le Réseau ACTION TI vise à reconnaître les projets remarquables de l'industrie des technologies de l'information.

L'ABC accueille le nouveau Ministre de la Justice

Après l'annonce faite à l'issue du remaniement ministériel effectué aujourd'hui, l'Association du Barreau canadien (ABC) se félicite de la nomination du nouveau Ministre de la Justice et Procureur général du Canada, Peter MacKay.

« L'ABC attend avec plaisir de rencontrer le nouveau ministre au cours des prochaines semaines pour discuter des questions d'intérêt commun », déclare le président de l'ABC, Robert Brun, c.r., de Vancouver.

L'ABC présente tous ses meilleurs vœux de réussite à l'ancien ministre, Rob Nicholson, alors qu'il assume ses nouvelles fonctions de ministre de la Défense nationale.

L'Association du Barreau canadien se voue à la primauté du droit et à l'amélioration du droit et de l'administration de la justice. Elle compte 37 000 juristes, professeurs de droit et étudiants en droit de toutes les régions du Canada.

Martin Felsky se joint à BLG à titre de conseiller national en investigation informatique

L'éminent avocat spécialiste de l'administration de la preuve électronique au Canada sera à la tête des activités de BLG dans le domaine



Le cabinet Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l., s.r.l. (BLG) est ravi d'annoncer que Martin Felsky, l'avocat renommé en administration de la preuve électronique, se joint à BLG à titre de conseiller national en investigation informatique, à compter du 12 août 2013. Me Felsky dirigera les activités reliées à l'administration de la preuve électronique et au soutien au litige du cabinet.

Les grandes sociétés, le système judiciaire et les organisations gouvernementales de tout le Canada font appel aux services de Me Felsky dont l'expertise dans les questions de

gouvernance de l'information, de la préparation des litiges et de l'investigation informatique est reconnue de tous. Dans son nouveau rôle, Me Felsky sera chargé de conseiller le cabinet et ses clients sur des questions d'investigation informatique et de planification en vue de préparer les dossiers de litige. Il verra à ce que les clients de BLG aient accès à des services des plus efficaces et de la meilleure qualité qui soit.

« La complexité de l'investigation informatique et les coûts inhérents qui y sont associés sont un défi de taille que tout contentieux doit relever », affirme Sean Weir, associé directeur national. « Nous sommes ravis d'accueillir Martin au sein de BLG et de pouvoir compter sur lui pour diriger nos activités d'investigation informatique et de soutien au litige. »

À titre de conseiller national en investigation informatique, Me Felsky offrira son leadership et assurera la surveillance et la coordination des projets d'investigation informatique à l'échelle nationale. Il veillera également à promouvoir les pratiques optimales en matière d'investigation informatique et s'assurera que BLG tire tous les avantages possibles de la technologie en vue de soutenir l'investigation informatique et d'assurer une formation pertinente à ses clients.

« Il est important de pouvoir démontrer à nos clients que nous avons des ressources spécialisées en matière d'investigation informatique et que ces ressources sont les meilleures possibles et répondent aux besoins de nos cli-

ents », déclare Jeff Vallis, chef national du service Litige. « Me Felsky ajoute une expérience extraordinaire aux talents d'une équipe qui est déjà exceptionnellement forte, ce qui servira au mieux les intérêts des clients de BLG ».

Me Felsky est avocat, entrepreneur et formateur; il compte à son actif plus de 20 ans d'expérience et a travaillé avec de grands cabinets juridiques du Canada et des États-Unis à régler des questions complexes qui ont trait à l'investigation informatique. Avant de se joindre au cabinet, il a été consultant en investigation informatique et préparation des dossiers de litige, et est cofondateur de Commonwealth Legal, la toute première société canadienne en matière de

soutien au litige et d'investigation informatique.

Spécialiste très recherché en soutien au litige et des questions d'investigation informatique, Me Felsky est l'auteur du Plan d'action du Conseil canadien de la magistrature en matière de sécurité des renseignements judiciaires, 3e édition, un outil novateur qu'utilisent tous les tribunaux et cours du Canada. Il est également membre fondateur et participant actif du groupe de travail de la Conférence Sedona qui a élaboré les principes relatifs à l'administration de la preuve électronique de Sedona Canada, une série de conseils et de pratiques optimales sur la manière de traiter l'investigation informatique.

Yanwen Le se joint au bureau de Vancouver de McMillan

McMillan S.E.N.C.R.L., s.r.l. est très heureux d'annoncer que Yanwen Le s'est joint au cabinet. Yanwen, qui travaille à notre bureau de Vancouver, fait partie du groupe de marchés des capitaux et se concentre sur les possibilités de fusions et d'acquisitions portant sur des investissements en Chine comme au Canada. Jusqu'à maintenant, la majeure partie du travail du cabinet en Chine était axé sur des investissements étrangers de la Chine vers le Canada. Yanwen connaît non seulement le domaine des investissements en provenance de l'étranger, mais il possède également de l'expérience relative aux investissements de l'Amérique du Nord en Chine, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'ingénierie et de la construction.

Membre du Barreau du Québec depuis 1994, Yanwen a 18 ans d'expérience dans le domaine des investissements transfrontaliers et dans la pratique du droit des affaires. Il fait partie des tout premiers professionnels juridiques originaires de Chine continentale à avoir été autorisés à exercer le droit au Québec et au Canada dans les années 1990.

Yanwen est diplômé de la Shanghai International Studies University (B.A. et LL.M.) ainsi que de l'Université Laval (LL.B. et LL.M.) à Québec. Il a été stagiaire et a pratiqué au cabinet Ogilvy Renault à Montréal au début des années 1990, puis a passé les dix dernières années à Hong Kong et en Chine. Il y a travaillé au sein d'importants cabinets du Royaume-Uni et des États-Unis qui servent une vaste gamme de clients d'Amérique du Nord, d'Europe et de Chine, relativement à des fusions et acquisitions transfrontalières, à des coentreprises ainsi qu'à des opérations commerciales de moyenne à grande envergure. Il a été chef du groupe de pratique de droit des sociétés du cabinet Lovells à Shanghai et a joué un rôle important dans le démarrage de ses activités. Il a plus récemment été associé au cabinet Nixon Peabody LLP ainsi que conseiller juridique à Bryan Cave LLP.

McMillan est convaincu que Yanwen sera un membre éminent de notre groupe de pratique consacré à la Chine et qu'il fera un précieux apport à susciter des occasions de fusions et d'acquisitions, notamment dans l'industrie éolienne au Québec, dans laquelle le cabinet effectue de nouvelles avancées avec un client de la Bourse de Hong Kong, Longyuan, une filiale de la société d'État China Guodian.

Le Barreau du Québec décerne le Mérite Christine-Tourigny 2013 à Me Véronique Hivon



Le Barreau du Québec a le plaisir de décerner le Mérite Christine-Tourigny 2013 à Me Véronique Hivon, qui occupe actuellement le poste de ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse du gouvernement du Québec. Chaque année,

le Mérite Christine-Tourigny est remis à une avocate qui se démarque en raison de son engagement social et de son apport à l'avancement des femmes dans la profession.

Le Mérite Christine-Tourigny sera officiellement remis à Me Hivon le jeudi 30 mai 2013 à 16 h 30, lors de l'ouverture officielle du Congrès annuel du Barreau du Québec, au Palais des congrès de Montréal.

Engagement, persévérance, sensibilité et sens de la diplomatie figurent parmi les traits dominants de Véronique Hivon, une femme d'action qui sait endosser le point de vue d'une femme engagée et moderne au sein de la société québécoise. Détentrice d'un baccalauréat en droit civil et en common law à l'Université McGill, Me Hivon a été admise au Barreau en 1996. Elle a par la suite complété une maîtrise en analyse et en planification de politiques sociales au London School of Economics, puis des études de deuxième et troisième cycles à l'École nationale d'administration publique du Québec.

Orientée vers l'implication citoyenne et le service public, la feuille de route professionnelle de Me Hivon

est remarquable. Avant d'occuper son poste actuel aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse au sein du gouvernement péquiste, madame Hivon a évolué dans plusieurs postes de l'administration publique québécoise et elle s'est aussi illustrée dans son rôle de législateur. En tant que parlementaire à l'Assemblée nationale du Québec, Véronique Hivon a fait des prestations remarquées tant comme députée dans l'opposition officielle que comme représentante du parti politique au pouvoir. Ses questions et commentaires dénotent toujours son excellente préparation des dossiers et sa compréhension des enjeux pointus. Préoccupée par l'amélioration des politiques publiques, Me Hivon sait par ailleurs faire preuve de pondération dans ses échanges avec ses collègues députés, les invités des commissions parlementaires et les gens du public.

Me Hivon a contribué à l'évolution de dossiers majeurs, notamment celui de la Commission spéciale Mourir dans la dignité, dont elle a été l'instigatrice et où elle s'est démarquée, en tant que vice-présidente, par son leadership et son doigté. Sa volonté de traiter avec rigueur et sans partisanerie cette question des plus délicates a été remarquée et soulignée par plusieurs dans ce dossier.

Par ailleurs, Me Hivon s'est impliquée durant trois ans dans le groupe Femmes, Politique et Démocratie, dont la mission est de promouvoir une plus grande participation des femmes à la vie politique. Elle a servi cette association comme bénévole et en a également incarné la mission en plongeant elle-même dans l'arène politique. En ce sens, elle apporte son soutien à l'avancement des femmes en étant un modèle d'implication active dans la société.

LE MONDE
J U R I D I Q U E

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

sur Facebook et iPad



Le magazine Le Monde Juridique est disponible via iPad à l'adresse :
www.lemondejuridique.com
et Facebook : Magazine Le Monde Juridique.

Vous pouvez suivre l'actualité juridique diffusée par Le Monde Juridique
entre chaque numéro 24 heures par jour et sept jours par semaine.

Vous pouvez alimenter ce site de vos nouvelles courtes avec photos.
Même de courts vidéos sont bienvenus sur notre nouveau site. Il n'est nullement nécessaire
d'être «ami» ou «membre» pour faire part de vos actualités.
Un seul clic sur le web à notre adresse web pour nous joindre.
Nous transmettre vos actualités à agmonde@videotron.ca et vous les retrouverez par la suite
sur Facebook sur le site du «Magazine Le Monde Juridique».

Nous devons toutefois effectuer une certaine sélection de l'information transmise -comme
dans le magazine- faire «l'édition» des textes. Vous trouverez cependant la substance des
informations communiquées.

Nous acceptons vos annonces publicitaires dont la durée d'exposition sur notre site selon
entente sera d'un mois complet. Communiquer avec nous à l'adresse mentionnée ci-haut ou
au 514-353-3549 pour obtenir les tarifs.

RÉGIME D'ASSURANCE AUTO ET HABITATION EXCLUSIF AUX JURISTES

EXCELLENTS TARIFS ! JUGEZ-EN PAR VOUS-MÊME



**JOIGNEZ-VOUS AUX MILLIERS DE JURISTES CANADIENS QUI DÉPENSENT
MOINS POUR LEURS ASSURANCES AUTO ET HABITATION !**

TÉLÉPHONEZ OU CLIQUEZ POUR
OBTENIR UNE SOUMISSION

1 877 314-6274

www.assurancebarreau.com



Certaines conditions s'appliquent. Le régime d'assurance auto et habitation parrainé par l'AABC est émis par La Personnelle, assurances générales inc. au Québec et par La Personnelle, compagnie d'assurances dans les autres provinces et territoires. Il se peut que certains produits et services ne soient pas offerts dans toutes les provinces et tous les territoires. AABC Services d'assurances est une division de 3303128 Canada Inc., courtier d'assurances certifié. L'assurance auto n'est pas offerte au Manitoba, en Saskatchewan ni en Colombie-Britannique, où il existe des régimes d'assurance gouvernementaux. Les clauses et modalités relatives aux protections décrites sont précisées au contrat d'assurance. Certaines conditions et exclusions s'y trouvent.